



Communes de 2000 à 5000 ha

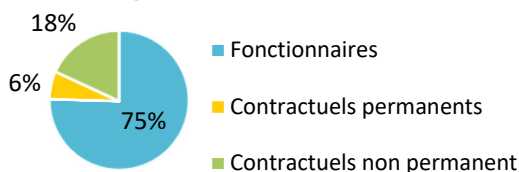
TAUX DE RETOUR de la strate :

84%

> Les communes de cette strate représentent 9,9 % des collectivités du département de la SARTHE
 > 43 ont transmis leur Bilan Social sur 51 recensées dans le département
 > 1 694 agents recensés dans ces collectivités dont 1 278 fonctionnaires, 108 contractuels et 308 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

75% des agents sont fonctionnaires



Nombre d'agents sur emploi permanent de la strate :

Fonctionnaires > Minimum : 10 - Maximum : 63

Contractuels > Minimum : 0 - Maximum : 25



Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 15 % des agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ 20 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 60 % des contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

En moyenne, 31,9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité en 2017



- > **26,5** fonctionnaires
- > **0,8** contractuels permanents
- > **4,6** contractuels non permanents

En moyenne, 58 028 heures rémunérées par collectivité

Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	29,7
Contractuels permanents	2,5
Agents sur emploi permanent	32,2

Effectif moyen

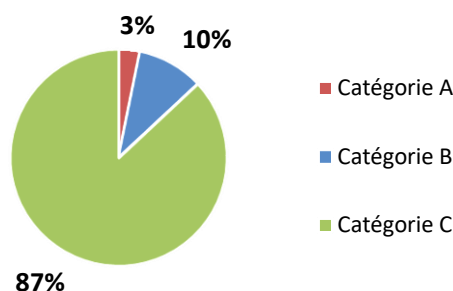
Par catégorie :	Des 3 principales filières :
- Catégorie A : 1,0	- Technique : 18,3
- Catégorie B : 3,2	- Administrative : 6,1
- Catégorie C : 28,0	- Médico-sociale : 2,3

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

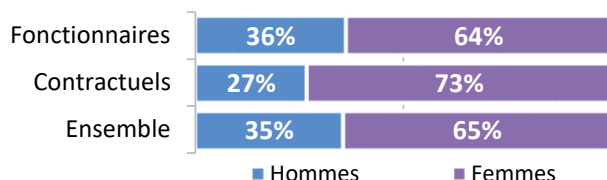
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19,7%	8,3%	18,8%
Technique	56,7%	56,5%	56,6%
Culturelle	3,9%	12,0%	4,5%
Sportive	1,0%	5,6%	1,4%
Médico-sociale	7,1%	5,6%	7,0%
Police	1,0%		0,9%
Incendie			
Animation	10,6%	12,0%	10,7%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



65% des agents sur emploi permanent sont des femmes



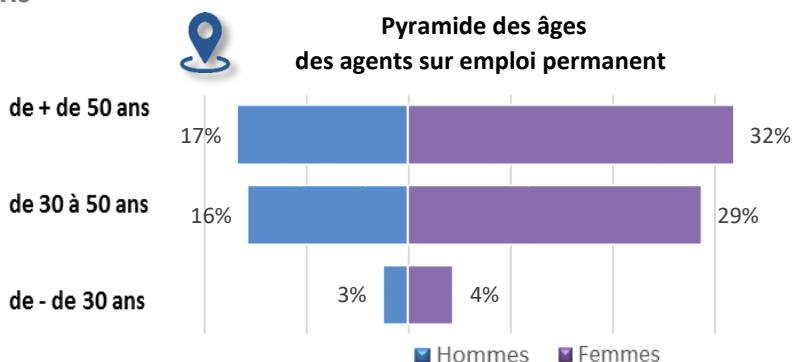
Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agent
Adjoins techniques	50%
Adjoins administratifs	13%
Adjoins territoriaux d'animation	10%
ASEM	6%
Agents de maîtrise	4%

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents ont 48 ans

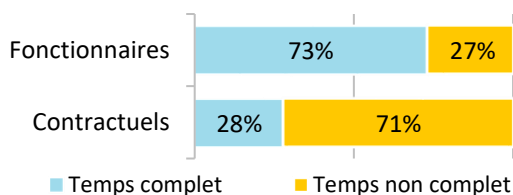
Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	48,11
Contractuels permanents	40,75
Ensemble des permanents	47,55
Contractuels non permanents	38,02



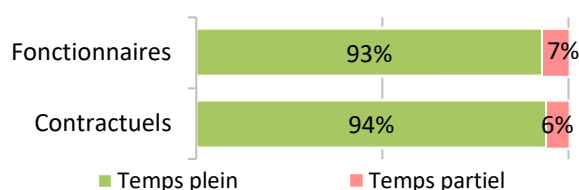
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

Mouvements

➔ En 2017, 96 arrivées d'agents sur emploi permanent, 100 départs

17 contractuels permanents ou non nommés stagiaires

Emplois permanents

Effectif physique théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017
1 390 agents	1 386 agents

* cf. page 5

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017



Fonctionnaires	↗	0,23%
Contractuels	↘	-12,9%
Ensemble	↘	-0,3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats	40%
Départ à la retraite	27%
Mutation	9%
Démission	8%
Mise en disponibilité	6%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	28%
Arrivées de contractuels	25%
Voie de mutation	16%
Recrutement direct	15%
Voie de concours, sélection professionnelle	5%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 41,46 % des dépenses de fonctionnement

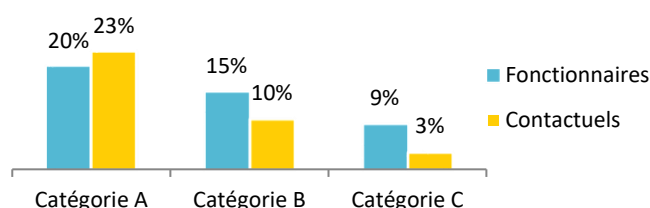
Montant global	Budget de fonctionnement*	398 237 368 €	Charges de personnel*	165 103 237 €	➔ Soit 41,46 % des dépenses de fonctionnement
Montant moyen*		9 261 334 €		3 839 610 €	

* Les montants moyens par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 10,1 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	10,11%
Contractuels sur emplois permanents	9,30%
Ensemble	10,10%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



	Montant global	Montant moyen	
Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Rémunérations annuelles brutes :	28 203 043 €	655 885 €
	Primes et indemnités versées :	2 848 611 €	66 247 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	168 915 €	3 928 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	134 612 €	3 131 €
	saire brut mensuel (ETPR)		2 002 €
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	4 468 912 €	103 928 €	

➔ 80%* des collectivités cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage des contractuels

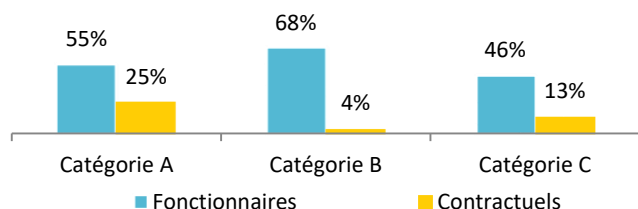
* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

Formation

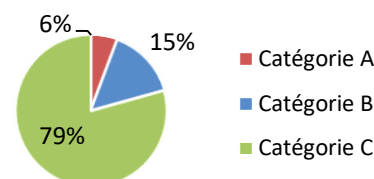
➔ En 2017, 40,8% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 2 228 jours de formation suivis par les agents permanents en 2017, soit en moyenne 52 jours par collectivité

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



Répartition des jours par catégorie hiérarchique



➔ 403 297 € ont été consacrés à la formation

Montant moyen consacré à formation par collectivité en 2017 : **9 379 €**

Répartition des dépenses de formation par organisme

> CNFPT	72 %
> Autres organismes	21 %
> Frais de déplacement	7 %

Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :



> 1,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

> CNFPT	67%
> Autres organismes	32%
> Frais de déplacement	1%

Promotions

➔ 456 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017

- > 6 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 29 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > 1 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

➔ En moyenne, 22,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire



> En moyenne, 4,6 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,96%	1,25%	3,75%	1,32%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,11%	1,25%	5,73%	1,32%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,53%	1,55%	6,14%	1,51%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

➔ 47 accidents du travail déclarés au total en 2017

En moyenne :

- > 2,8 accidents du travail pour 100 agents
- > 1,1* accidents du travail déclarés par collectivité
- > 43 jours d'absence consécutifs par accident du travail
- > 22 collectivités concernées par au moins un accident du travail, soit 52,4%*

* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

23 collectivités emploient au moins un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi, soit 53%



49 travailleurs handicapés, soit 4% des agents sur emploi permanents

- ⇒ 6 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent, soit 2% des agents non permanents
- ⇒ 84 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 93 % sont en catégorie C*
- ⇒ 262 616 € de dépenses en matière de handicap

* Calculé sur le nombre total de BOETH permanent ou non

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

40 assistants de prévention désignés

2 conseillers de prévention

➔ FORMATION

188 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

Coût total des formations : 26 822 €

Coût par jour de formation : 143 €

➔ DÉPENSES

Les collectivités ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 22 288 €

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION


87% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Date moyenne de création : 2014

Date moyenne de mise à jour : 2016

Action sociale et protection sociale complémentaire

Participation à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	1 454 €	48 804 €
 Montant moyen par bénéficiaire	24 €	35 €

L'action sociale de la collectivité

51% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales local

59% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales intercollectivité

11% des collectivités ont mis en place des prestations sociales servies directement aux agents (ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

48% des collectivités concernées par des jours de grèves en 2016 et 2017



1,4 jour moyen de grève recensé en 2017 par collectivité concernée

3,4 jours moyens de grève recensés en 2016 par collectivité concernée

Précisions méthodologiques

Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2017. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2018

Version 11